

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL DE POLICE DU 19 FEVRIER 2020**

PRESENTS - M. Pol Guillaume, Bourgmestre-Président
M. Emmanuel Douette, Député-Bourgmestre
MM. Frédéric Bertrand, Thomas Courtois, Eric Hautphenne, Yves Kinnard, Bourgmestres;
MM. Dominique Bovenisty, Christian Elias, Christophe Mathieu, Albert Morsa, Echevins ;
MM. René Delcourt, Didier Hougardy (arrive au point 2 de la séance publique), Sébastien Laruelle, Vincent Renson, Conseillers;
Mmes Coralie Cartilier, Fabienne Christiaens, Pascale Désiront-Jacqmin, Anne-Marie Detrixhe, Carine Renson, Conseillères;
M. Pascal Dodion, Chef de Corps ff ;
Mme Christine Papy, Secrétaire;

ABSENTS ET EXCUSES: MM. Anne-Marie Detrixhe, Martin Jamar, Olivier Orban

ABSENT: M. Etienne Daloze

* * * * *

La séance est ouverte à 20H03 sous la présidence de Monsieur Pol Guillaume, Président.

SEANCE PUBLIQUE

1. Approbation du procès-verbal de la séance publique du Conseil de police du 29 janvier 2020

Le procès-verbal de la séance publique du Conseil de Police du 29 janvier 2020 est approuvé à l'unanimité.

2. Acquisition de deux caméras mobiles

Le Conseiller de Police, Monsieur Didier Hougardy, entre en séance.

Le Conseil de Police,

Vu la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré structuré à deux niveaux ;

Vu la loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 16 février 2017 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;

Vu la politique générale et financière de la zone de police pour l'année 2020 qui prévoit l'acquisition de deux caméras mobiles dans le cadre de la maîtrise du phénomène des incivilités et de la sécurité des espaces publics, un des quatre objectifs stratégiques du plan zonal de sécurité de la zone de police;

Considérant que la Zone de Police Pajottenland a établi un marché de fourniture relatif à l'acquisition de caméras mobiles ;

Considérant que ce marché est valable jusqu'au 26 mars 2020;

Considérant que l'adjudicataire de ce marché est la firme The Safe Group, Kempische Steenweg293/18 - 3500 HASSELT

Considérant que le prix total de ce marché est estimé à

- 15000,00 € TVAC pour l'achat des 2 caméras
- 2202,20 € TVAC pour la maintenance annuelle
- 532,40 € TVAC pour la formation

Vu les crédits budgétaires afférents ;

Sur proposition du Collège de Police,

A l'unanimité,

DECIDE

Article 1°

D'adhérer au contrat-cadre de la Zone de Police Pajottenland avec la firme The Safe Group – Devis réf. : 2016 : Caméras de surveillance mobiles (valable jusqu'au 26 mars 2020) pour l'acquisition de deux caméras mobiles avec leurs accessoires et équipements tels que décrits à l'annexe ci-joint.

Article 2

D'engager la dépense, auprès de la société The Safe Group, d'un montant de :

- 15.000 € TVAC à l'article 330/744-51 du budget extraordinaire, pour l'achat des 2 caméras
- 2.202,20 € TVAC à l'article 330/123-13, après approbation définitive du budget ordinaire 2020, pour la maintenance annuelle
- 532,40 € TVAC à l'article 330/123-17, après approbation définitive du budget ordinaire 2020, pour la formation

Article 3

De financer la dépense de 15000 € à l'article 330/744-51 par emprunt.

3. Sécurité routière : activités et statistiques 2019 – Exposé par le Chef de Corps ff

Le Conseil de police :

- *Constate l'implication de la zone dans les campagnes BOB*
- *Entend les explications du Chef de Corps ff quant au taux plus important de conducteurs sous influence par rapport à la moyenne provinciale*
- *Entend le Chef de Corps ff quant à la difficulté de constater les résultats de la prévention dans ce domaine*
- *Evoque la nécessité de relativiser le nombre d'accidents en fonction du nombre croissant de véhicules*
- *Evoque l'évolution de la gravité des blessures lors d'accidents en lien avec l'amélioration de la sécurité dans les véhicules*

Divers

Le Président informe le Conseil de Police que, suite à l'interpellation du 29 janvier relative à la confidentialité à l'accueil zonal, la direction de la zone a initié un projet d'évaluation et de modernisation de la fonction « accueil » à l'hôtel de police.

SEANCE A HUIS CLOS

1.

La séance se clôture à 20h35.

Par le Conseil,

La Secrétaire,
Christine PAPY
Secrétaire de zone

Le Président,
Pol GUILLAUME
Bourgmestre

Pour extrait conforme,

La Secrétaire,

Le Chef de Corps ff,

Le Président,

Christine PAPY
Secrétaire de zone

Pascal DODION
Commissaire de police

Pol GUILLAUME
Bourgmestre